

22 septembre 2026

46e assemblée générale à Nîmes

Les militants de l'ADMD demandent la mise en oeuvre rapide des nouvelles lois sur la fin de vie

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) tiendra sa 46e assemblée générale, samedi 26 septembre, à Nîmes ; la première depuis l'adoption des deux lois qui transformeront profondément le cadre de la fin de vie en France : la loi du 26 mai 2026 sur l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs et la loi du 18 août 2026 relative au droit à l'aide à mourir.

Après des années de mobilisation pour faire évoluer la loi, l'ADMD entend désormais être particulièrement vigilante sur leur rapide effectivité et pleinement actrice de leur mise en oeuvre. Plusieurs textes réglementaires sont encore nécessaires pour permettre leur pleine application. **L'ADMD appelle donc le Gouvernement à publier dans les meilleurs délais les décrets d'application, afin que ces nouveaux droits ne restent pas théoriques. De nombreuses Françaises et de nombreux Français les attendent impatiemment.**

L'ADMD sera également attentive au prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Alors que des efforts de réduction des dépenses publiques sont annoncés, l'association demande que les moyens consacrés aux soins palliatifs soient sanctuarisés, conformément aux ambitions affichées par la loi du 26 mai 2026.

« Nous avons obtenu le vote de deux lois historiques. Mais une loi ne change la vie des citoyens que lorsqu'elle est effectivement appliquée. Les soins palliatifs ne peuvent pas être une variable d'ajustement budgétaire et le droit à l'aide à mourir ne peut pas attendre indéfiniment ses décrets d'application », déclare Jonathan Denis, président de l'ADMD.

46e assemblée générale de l'ADMD

Samedi 26 septembre 2026 à 9h30

Centre des Congrès h2

32, rue Jean-Reboul - Nîmes

Programme complet disponible sur admd.org

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
presse@admd.org